

BP JEPS

Educateur sportif

Mention : «Equitation» en 4 BC

Etablissement agréé par la FFE

RNCP : 40034, code diplôme : 44633531
30/11/2024, certificateur : Ministère des sports
Et des jeux olympiques et paralympiques

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

- Le BPJEPS, mention Equitation, est un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère des Sports.
- Notre formation se déroule sur 12 mois.
- Le diplôme est validé lorsque les 4 blocs de compétences sont obtenus.

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

ou stagiaire formation continue

Pré-requis

- Être âgé de 18 ans au passage des certifications.
- Niveau d'équitation minimum requis : Galop 6.
- Être titulaire des TEP (VETP) ou équivalences.
- Être titulaire du PSC1 ou équivalences.
- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation.
- Avoir passé avec succès les épreuves de sélection de la MFR Le Cateau.



TEP

- 3 tests (travail sur le plat, saut d'obstacles et travail à pied).
- 3 dates organisées par la MFR L2C (mai, juillet et août).
- Le titre FFE AE donne l'équivalence des TEP.
- Des équivalences sont envisageables selon vos résultats sportifs.
- Cavalerie personnelle.

Tests de sélection internes à l'organisme de formation

- Épreuves écrites / orales / pratiques.

Objectifs et Débouchés

Cette formation facilite l'entrée dans la vie active en permettant d'exercer le métier d'enseignant-animateur. Elle est principalement axée sur les pratiques et les méthodes pédagogiques, en cohérence avec les exigences des certifications. Ce titre autorise l'encadrement de différents publics dans les activités équestres, contre rémunération, avec des statuts variés allant de salarié à chef d'entreprise. Il offre également une évolution professionnelle pour les profils issus du monde équestre, tels que les grooms ou les cavaliers de compétition, en leur permettant d'élargir leurs compétences vers l'enseignement et l'animation.

Après l'obtention du BPJEPS, une poursuite d'étude est possible vers un DEJEPS ou un DESJEPS afin de se spécialiser davantage et d'accéder à des fonctions d'encadrement ou de coordination.

Statuts possibles

- Contrat d'apprentissage (de 17 à 29 ans)
- Stagiaire de la formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Congé individuel de formation
- Demandeur d'emploi
- Salariés



CFA Maison Familiale Rurale de Le Cateau-Cambrésis
70, rue Faidherbe - 59360 Le Cateau-Cambrésis - Tel : 03 27 84 30 13
Email : mfr.le-cateau@mfr.asso.fr - Site Web : www.mfr-le-cateau.fr
Numéro de déclaration d'activités : 31590580859 auprès de la DIRECCTE HDF



CULTIVONS LES RÉUSSITES



MFR Le Cateau Officiel



mfr.le.cateau.official



mfr.12c

BPJEPS

Educateur sportif

Mention : «Equitation» en 4 BC

Etablissement agréé par la FFE

RNCP : 40034, code diplôme : 44633531
30/11/2024, certificateur : Ministère des sports
Et des jeux olympiques et paralympiques

Contenu de la formation

Une formation professionnelle complète de 1423 heures avec :

- 542 heures en organisme de formation.
- Minimum 881 heures de mise en application professionnelle (MSP), sur une structure d'alternance.

BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation - 84 h + stage.

BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure - 44 h + stage.

BC3 : Concevoir et conduire en sécurité des cycles et des séances d'apprentissage - 216 h + stage.

BC4 - 198 h + stage : - BC4.1 : Assurer les soins et la gestion des équidés - 32 h.

- BC4.2 : Assurer l'éducation des équidés - 166 h.

Tarif

Formation complète : 7716€

Formation complète par apprentissage = 0€

La formation se décompose comme suit selon les équivalences :

- BC1, BC2, BC3, BC4.2 : 7 260 €

- BC1, BC2, BC3 : 4 893 €

- Parcours particulier sur devis.

Nos plus :

- Accompagnement individuel.
- Des partenaires impliqués sur le territoire.
- Journées de stage de perfectionnement (CSO, dressage, éthologie, hunter, voltige...).

Un positionnement permet d'adapter le parcours à chaque profil de candidat (allègements, renforcements, aménagements handicaps).

Le coût de la formation est pris en charge par les financeurs avec un reste de 0 € pour l'apprenti. Reste à charge : les frais de fonctionnement pour l'apprenant.

Aides possibles : Aides aux permis*, fonds social apprentis et accès à la carte Génération Hauts-de-France.

*Sous réserve des fonds disponibles du conseil régional HDF et/ou de l'état.

Entreprises d'accueil de stage ou d'apprentissage

Centres équestres affiliés à la FFE avec :

- Un minimum de 80 licenciés.
- 1 enseignant (tuteur) diplômé du BEES1 ou 2, ou d'un BPJEPS avec 5 ans d'expérience.
- Le tuteur est dirigeant ou salarié à temps complet.

Nous vous aidons dans vos démarches !

N'hésitez pas à nous contacter.

Responsable de la Formation BPJEPS MFR Le Cateau :

Ophélie Ducoront : ophelie.ducoront@mfr.asso.fr - Tel : 03-27-84-30-13

Préinscris
toi !

